

APPEL À PROJETS HANDICAP & DOMICILE

INNOVER POUR L'AUTONOMIE

SOUTENIR DES INITIATIVES
POUR GARANTIR UN
ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX
ASPIRATIONS DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

DOTATION

200 000 €



EN PARTENARIAT AVEC

CONTEXTE

Le CCAH, véritable observatoire des pratiques nationales du handicap et de leurs évolutions sociétales, a repéré auprès des porteurs de projets, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, des besoins importants en termes d'accompagnement à domicile afin de garantir une prise en charge adaptée répondant aux aspirations de ces personnes.

Aujourd'hui, l'offre de services d'accompagnement est encore insuffisamment structurée et lisible, ce qui rend les démarches complexes pour les personnes en situation de handicap. Afin de répondre à ces enjeux de transformation, les politiques publiques de l'autonomie promeuvent l'approche domiciliaire. Grâce à ce modèle de prise en charge globale, l'objectif est de faciliter le maintien à domicile des personnes, tout en favorisant le dévelop-

pement d'un accompagnement de qualité pour les personnes accompagnées.

Ainsi, pour construire les solutions de demain et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, il est aujourd'hui nécessaire **d'encourager l'innovation sociale dans le champ de l'accompagnement à domicile.**

À travers son rôle d'accélérateur du changement, **le CCAH a souhaité lancer un appel à projets national pour favoriser un accompagnement de qualité, en garantissant à chaque personne en situation de handicap, un accompagnement souple, modulaire et construit aux regards de ses besoins et attentes et de ceux de ses proches.**



Association reconnue d'utilité publique, le Comité national Coordination Action Handicap (CCA) réunit les associations nationales du handicap, tous les groupes de protection sociale, des acteurs mutualistes, des entreprises et comités d'entreprise.

Il rassemble leurs énergies, leurs connaissances et leurs ressources au profit de la construction d'une société inclusive et participative pour que chaque personne en situation de handicap trouve enfin la place qui lui revient.

Qu'il s'agisse de l'habitat, de l'emploi, de la santé, de l'accès à l'école, aux loisirs ou à la citoyenneté, le CCAH accompagne des acteurs engagés : entrepreneurs sociaux, entreprises, associations... Par son action, il affirme son rôle d'accélérateur du changement et encourage l'innovation sociale.

Le CCAH s'appuie sur son expertise du secteur et l'accompagnement de plus de 3 000 projets pour être, avec ses membres et partenaires, un espace d'échanges, de partage et de capitalisation.

www.ccah.fr

Un projet co-porté

Portés par des valeurs et des objectifs communs concernant l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, le CCAH, AG2R, AGRICA, APICIL et MALAKOFF HUMANIS collaborent

dans le cadre de cet appel à projets afin de détecter et identifier les innovations permettant de lever les freins au maintien à domicile, et de suivre l'impact et valoriser ces innovations sur le long terme.

EN PARTENARIAT AVEC



Les partenaires de l'appel à projets



Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Le Groupe compte plus de 15 millions d'assurés et accompagne 500.000 entreprises au quotidien. Avec 15 000 collaborateurs, AG2R LA MONDIALE est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Dans le cadre de l'action sociale de ses institutions AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, AG2R LA MONDIALE œuvre au quotidien pour le bien-vieillir et intervient autour de six grandes thématiques : l'autonomie, la prévention santé, l'emploi, les aidants, la vie sociale et citoyenne, le handicap. Il agit au plus près des besoins et des territoires, avec une approche globale de la personne, prioritairement des seniors et des personnes fragilisées.

www.ag2rlamondiale.fr



Groupe professionnel, AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance, de santé, et de prévention. L'action sociale d'AGRICA revêt un caractère individuel ou collectif et apporte des réponses concrètes à tous ses ressortissants non seulement sous forme d'aides directes, mais aussi par son engagement dans des projets innovants à forte valeur ajoutée sociale. En effet, un des engagements fort du Groupe AGRICA est de soutenir et d'accompagner l'émergence de projets et d'initiatives locales portées par des associations qui s'engagent pour favoriser l'inclusion, le lien social, le changement de regard, le mieux-être...

www.groupagricom.com



Le Groupe APICIL, 3^e groupe français de Protection Sociale, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé-prévoyance, épargne et services financiers ainsi que retraite pour particuliers et professionnels. Chaque jour, les 2 200 collaborateurs du Groupe apportent leur expertise à plus de 47 000 entreprises et 2 millions d'assurés protégés. Paritaire et mutualiste, le Groupe APICIL soutient des causes d'intérêt général pour lutter contre les vulnérabilités et favoriser l'inclusion dans les domaines du handicap, de la santé et de la maladie ainsi que de la précarité. Ensemble, nous nous engageons pour favoriser une évolution positive de la société, une transformation inclusive qui ne laissera personne sur le bord du chemin.... Notre raison d'être : Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vie, toute la vie.

www.groupe-apicil.com



Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale autour de 4 engagements principaux (bien vieillir, aide aux aidants, autonomie, handicap). À travers des accompagnements individuels, des actions collectives ou des projets d'innovations sociales, Malakoff Humanis, acteur majeur de la protection sociale, soutient l'écosystème du handicap.

www.malakoffhumanis.com

EN PARTENARIAT AVEC



OBJECTIFS

L'appel à projets vise globalement à **contribuer à l'amélioration de l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap.**

Les objectifs de l'appel à projets sont de :

- Encourager le développement et le déploiement de nouvelles solutions de prise en charge à domicile afin de renforcer la continuité de parcours ;
- Renforcer l'appui aux acteurs pour des réponses partenariales ;

- Participer à la structuration d'expérimentations permettant l'accompagnement, l'orientation, la mise en œuvre de solutions effectives dans une approche domiciliaire pour accompagner l'avancée en âge ;
- Accompagner l'adaptation de l'offre en établissements et services pour développer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie à domicile.

À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

Au porteur de projet représentant une structure publique ou privée, association, coopérative, fondation, entreprise sociale à statut commercial, établissement ou service médico-social, situé en France métropolitaine ou dans les outre-mer françaises.

TYPLOGIES DE PROJETS

Les projets devront apporter **des réponses nouvelles à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits.** En phase d'expérimentation, de développement, de consolidation ou d'essaimage, les projets devront

proposer **la création d'une solution nouvelle ou apporter une amélioration substantielle à une solution existante.**

Quels projets ?

- De **nouvelles prestations ou solutions à domicile** accompagnant le maintien ou la perte d'autonomie, notamment liée à l'avancée en âge des personnes en situation de handicap ;
Exemples : toutes actions favorisant la prévention en santé et l'accès aux soins, le lien social, l'autonomie dans la vie quotidienne, etc.
- De **nouveaux modes d'intervention à domicile** : nouveaux métiers, nouvelles organisations de

travail, transformation de l'offre médico-sociale, etc.

- Des **services ou plateformes de coordination** proposant de soutenir l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap.

Les projets de type évènementiel, les projets de recherche, les études de faisabilité ou de marché préalables à la mise en œuvre du projet **sont exclus de l'appel à projets.**

EN PARTENARIAT AVEC



POUR QUI ?

Les **publics cibles** de cet appel à projets sont les suivants :

- Personnes en situation de handicap ;
- Personnes handicapées vieillissantes ;
- Proches Aidants

Autre public pouvant être associé : personnes en perte d'autonomie.

À QUOI PEUT ÊTRE AFFECTÉE LA SUBVENTION ?

Ingénierie

- Frais d'étude : salaires et prestations ;
- Frais de démarrage du projet : conception, mise en œuvre, essaimage, étude d'impact ;
- Élaboration et création d'un outil (exemple : solution numérique) ;

Fonctionnement

Uniquement dans le cadre d'une expérimentation ;

Investissement

Aménagements et équipements uniquement

Les subventions octroyées dans le cadre de cet appel à projets pourront être utilisées sur une durée allant **d'un an à 3 ans maximum**. Ces dernières n'ont pas vocation à financer la pérennisation d'un projet.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

Les critères d'appréciation

Lors de la sélection des projets nous serons particulièrement attentifs à :

- La participation des personnes bénéficiaires à l'élaboration du projet ;
- L'expertise du porteur de projet sur la thématique de la prise en charge à domicile des personnes en situation de handicap ;
- La coopération entre les acteurs du territoire afin de favoriser une prise en charge globale ;
- L'approche pluridisciplinaire des équipes ;
- La recherche de co-financements ;
- Les modalités d'évaluation du projet : indicateurs d'atteinte des objectifs chiffrés ;
- Les pistes d'essaimage du projet.

Les dossiers seront instruits par le CCAH. Les projets retenus pour la sélection finale seront présentés au jury* de l'appel à projets, qui statuera sur les lauréats.

* Composition du jury final : partenaires financeurs, membres du CCAH, représentants d'associations membres du CCAH, experts du domicile

EN PARTENARIAT AVEC



DOTATION

200 000 €

La dotation globale de l'appel à projets est de 200 000 €, avec le soutien de 3 à 6 projets. Elle sera répartie entre les lauréats en fonction des besoins financiers, de la qualité et de l'ambition des projets.

Le soutien des projets lauréats sera formalisé par une convention signée avec le CCAH.

MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier

1	Lancement de l'appel à projets	5 janvier 2023
2	Clôture de la réception des candidatures	17 février 2023
3	Etude des projets	Entre mars et avril 2023
4	Jury final et annonce des lauréats	Mai ou juin 2023

Pour déposer votre candidature

- 1 Compléter le dossier de candidature en ligne [ici](#)
- 2 Joindre à votre dossier le plan de financement Téléchargeable [ici](#)
- 3 Valider votre candidature

Par la suite, les porteurs de projet recevront **un accusé de réception du dossier**, puis à l'issue de l'instruction des projets, **un avis de décision** leur sera transmis.

Le CCAH se réserve le droit de demander **des pièces complémentaires** aux porteurs de projets lors de l'étude des projets.

Le règlement de l'appel à projet est disponible [ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC

